



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-11-5-1

Séance du vendredi 6 décembre  
2019

### **PROROGATION DE LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DES CENTRES MEDICO-SOCIAUX DE CERNAY**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mmes BOHN, DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
M. COUCHOT donne procuration à M. BIHL.  
M. DELMOND donne procuration à M. JANDER.  
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.  
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.  
M. HABIG donne procuration à M. GRAPPE.  
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental donne procuration à M. WITH.  
Mme Betty MULLER donne procuration Mme MARTIN.  
M. MUNCK donne procuration à M. STRAUMANN.  
Mme RAPP donne procuration à Mme PAGLIARULO

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU les conventions de location du 5 novembre 2015 mettant à disposition du Département des locaux situés 34 rue Poincaré et 1B faubourg des Vosges à CERNAY et leurs avenants n° 1 du 18 juillet 2018,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires en date du 22 novembre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ APPROUVE la prorogation jusqu'au 31 août 2021 des conventions de mise à disposition des locaux communaux accueillant actuellement les services sociaux départementaux 34 rue Poincaré et 1B faubourg des Vosges à CERNAY, avec une possibilité d'avancer ou de reporter cette date en fonction de l'avancement des travaux sur le site de l'ancienne gare.
- ❖ APPROUVE ET AUTORISE la signature par la Présidente du Conseil départemental des deux avenants correspondants joints en annexe à la présente délibération, à intervenir entre la Ville de CERNAY et le Département, en y apportant, le cas échéant, toutes modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

La Présidente

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité